



ASSISTANCE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Signature du marché

Décision n°2026-135

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU l'Article L.2123-1 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26-46 du 3 avril 2026 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 31 inclus hormis les 25, 28 et 30 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité pour la ville de recruter un agent instructeur au Service Urbanisme,

CONSIDERANT l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société **URBADS** – 85 Espace Neptune, rue de la Calypso – 62110 HENIN-BEAUMONT pour un montant maximum de **59 999,00€ HT par an**.

DECIDE

DE SIGNER ledit marché avec la société **URBADS** pour une durée d'un an à compter de sa notification.

D'AUTORISER le règlement des dépenses afférentes pour un montant annuel maximum de **59 999,00€ HT**.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Signé électroniquement par:
Frédéric PETITTA

Le 3 juillet 2026

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois,
Président de Cœur d'Essonne Agglomération

Le présent acte peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du maire. L'absence de réponse du maire dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet. La décision explicite ou implicite au recours gracieux peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles. Le Tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr ou par voie postale ou directement au bureau du greffe de la juridiction (56 avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles).